

Fiche-action n°J2

« Favoriser l'utilisation d'infrastructures existantes dans les principaux villages de la commune pour organiser, avec un encadrement souple, des espaces de rencontre, d'animations et d'appui scolaire destinés aux enfants de 5 à 12 ans ».

Situation et justification :

La commune est largement dotée en clubs de sport accueillant des « juniors » pour les initier à la compétition et les activités parascolaires sont bien organisées mais essentiellement pour les adolescents. En revanche, les enfants de 5 à 12 ans, qui ne peuvent ou ne veulent s'adonner de manière intensive à un sport ou à une activité artistique, trouvent difficilement des lieux pour pratiquer leur activité favorite sans contrainte ou même, simplement, pour se défouler sur un terrain de jeux.

Le besoin d'infrastructures d'encadrement et d'animations destinées aux 5-12 ans est donc largement plébiscité par les membres de l'Atelier. En effet, les centres de rencontre, maisons de quartier ou jardins Robinson manquent cruellement sur la commune de Bernex.

Un autre problème soulevé par les membres de l'Atelier du Futur concerne cette tranche d'âge de manière significative. C'est le fait que les enfants dont les parents travaillent sont souvent laissés à eux-mêmes après la sortie des classes, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Si cela ne constitue pas systématiquement un problème, offrir aux enfants qui en ressentent le besoin la possibilité d'être accueillis après l'école ou invités à participer à des activités récréatives le mercredi ou pendant les vacances, voire bénéficier éventuellement d'"études surveillées", répond à une réelle demande (voir aussi le tract "qu'avez-vous fait de vos enfants?" distribué aux familles de Confignon).

Objectifs visés :

- Mise à disposition par la commune, pour les enfants des tranches d'âge 5-8 ans et 9-12 ans, de lieux proches de chez eux où ils peuvent se rencontrer et jouer entre eux en toute sécurité (régulièrement ou ponctuellement, en priorité après l'école entre 16h et 19h, le mercredi et durant les congés scolaires), en bénéficiant d'un encadrement souple faisant appel au bénévolat ou à des personnes qui seraient indemnisées pour les services rendus, soit par les parents eux-mêmes, soit par des subventions communales.
- Responsabiliser les enfants en les faisant participer à la gestion des lieux qui leur sont confiés, dans un but éducatif d'initiation au civisme et au respect, avec l'espoir de prévenir les dérives de comportement et les déprédations qui risquent de se développer à l'âge adolescent ; les locaux pourraient être - du moins partiellement - "meublés", équipés (jeux, livres, etc.) et entretenus par les enfants.
- Encourager les échanges intra- et intergénérationnels, l'entraide et la convivialité entre voisins, parents d'élèves, etc.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle social :

Aspect dominant dans les conséquences de cette action :

- offrir un cadre social et environnemental de qualité aux enfants qui risqueraient de « zoner » pendant leurs moments de loisirs non encadrés;
- faire acte de prévention en essayant de responsabiliser les futurs adolescents.
- Contribuer à nouer des liens intra- et inter-générationnels en suscitant la participation bénévole ou défrayée d'adolescents et d'adultes, en particulier d'aînés, pour participer à l'encadrement des enfants.

Pôle environnemental :

Pas d'incompatibilité. Veiller à effectuer le tri des déchets et évaluer la possibilité d'animations favorisant la connaissance et le respect de l'environnement et de la nature.

Pôle économique :

Pas d'incompatibilité. Veiller à privilégier les productions locales lors de l'acquisition de matériels et d'aliments.

Par ailleurs, une indemnisation éventuelle peut constituer une aide bienvenue pour certains Bernésiens adultes, notamment âgés, ou adolescents de situation modeste qui encadreraient les enfants ou participeront à l'organisation d'animations. L'investissement devrait rester limité pour la commune.

Descriptif de l'action:

Celle-ci comprendrait plusieurs étapes :

- La réalisation d'une enquête auprès des enfants de Bernex, afin de recueillir leurs principales attentes et remarques (voir annexe n°1) et donc de préciser les solutions à mettre en place. Une enquête auprès des parents est également envisagée.
Des membres de l'Atelier ont d'ores et déjà entamé ce travail auprès des écoles primaires. A noter que l'enquête est complétée par une information sur le Développement durable et l'Agenda 21 de Bernex. En ce qui concerne les élèves du Cycle d'orientation, c'est le Parlement des Jeunes qui envisage de s'en occuper.
- Le choix de lieux possibles dans chacun des principaux villages (voir annexe n°2) susceptibles de recevoir ces activités en précisant leur vocation, les ressources humaines utiles et les éventuels aménagements à réaliser.
- L'organisation des ressources humaines bénévoles ou « semi-bénévoles » (voir annexe n°3) visant à encadrer les enfants inscrits de manière régulière et à permettre le déroulement d'animations ponctuelles dans les lieux fermés ou à l'extérieur. Cette organisation pourrait être assurée par la personne responsable de la « plateforme de coordination » proposée dans la fiche-action n°1 de cet Atelier.
- La mise en place avec la promotion du service auprès des écoles et parents d'élèves.

Calendrier :

Directement dépendant de l'intérêt porté à cette action et de l'octroi d'un crédit. En comptant 3 à 6 mois de mise en place des sites et de l'encadrement, l'action pourrait être opérationnelle après Pâques dans un des sites au moins.

Nom des responsables :

Les Conseillers administratifs en charge des domaines « sports, loisirs, culture, jeunesse » et « social, scolaire et petite enfance » ; les présidents des Commissions municipales « sports, loisirs et culture » et « sociale, jeunesse ».

Nom des partenaires et mode de participation :

Le responsable du service social et les travailleurs sociaux hors-murs (contribution à la formation des bénévoles et aide pour l'organisation d'animations).

Les écoles de la commune (promotion de l'action, mise éventuelle à disposition de locaux et de personnel encadrant).

Les personnes, bénévoles ou non, contribuant à l'encadrement et à l'animation (aînés, parents d'élèves, étudiants, chômeurs (?), etc.).

La « plateforme de coordination » (voir la fiche-action n°J1 de l'AFBE02 pourrait contribuer à la promotion de cette action et au recrutement des encadrants.

Les associations, les clubs sportifs, les scouts, etc.

Les services d'entretien de la commune.

Budget :

A évaluer. Il comprendrait :

- l'aménagement de locaux,
- le défraiement de personnes d'encadrement.

A noter que les familles qui ne sont pas en difficulté financière et qui seraient intéressées par ces offres pourraient être sollicitées pour participer financièrement aux charges.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre d'enfants présents
- Fréquence de participation des enfants
- Nombre d'encadrants par tranche d'âge, bénévoles ou non, par type d'encadrement (sport, devoirs, jeux, activités artistiques, etc.)
- Fréquence de participation des encadrants
- Nombre d'animations
- Degré de satisfaction des enfants

Suivi et amélioration continue :

Préalablement, réaliser une étude de faisabilité et peut-être un sondage auprès des familles potentiellement concernées.

Se référer également aux résultats de l'action « Enquête auprès des enfants »

Evaluation périodique de l'entreprise avec ses responsables et les partenaires et adaptations pour en garantir la pérennité (constance de l'utilisation des services proposés)

Action de l'AFBE02 préalable et/ou parallèle à la mise en place des infrastructures d'encadrement des enfants de 5 à 12 ans

ENQUETE AUPRES DES ENFANTS DE BERNEX

« Enquête sur leurs attentes dans le cadre de leur mode de vie et de leurs activités au sein de la commune ».

Beaucoup de parents déplorent que leurs enfants âgés de 5 à 12 ans ne bénéficient pas de structures au sein de la commune susceptibles de les accueillir et de les encadrer pendant leurs loisirs en dehors des activités parascolaires et sportives au sein de clubs auxquels tous, au demeurant, ne peuvent ou ne veulent pas forcément s'adonner de manière intensive. En outre, lorsque les parents travaillent, les enfants sont parfois seuls sur le chemin de l'école ou autour de chez eux une fois les devoirs scolaires accomplis (en admettant que ceux-ci l'aient été dans de bonnes conditions).

On connaît mal les sentiments qu'éprouvent ces enfants vis à vis de leur cadre et de leur mode de vie lorsqu'ils sont placés dans de telles situations.

Cette enquête consiste à leur donner la parole et repérer ainsi les problèmes qu'ils rencontrent, leurs besoins et leurs aspirations. Sans doute faudra-t-il tenir compte de tranches d'âge aux besoins différents, 5-8 ans et 9-12 ans, par exemple.

Objectifs visés :

Identifier les besoins :

L'enquête vise à mieux connaître les satisfactions, craintes, besoins, critiques, aspirations, idées, propositions, etc. des enfants. **afin de cibler au mieux les actions d'encadrement léger complémentaires à la vie familiale et scolaire** à mettre en œuvre. Cet encadrement pourrait leur éviter de « zoner » pendant les moments de la journée, de la semaine (mercredi, et de l'année (vacances) dépourvus de présence adulte ou d'activités organisées (toute reconnue que soit la nécessité de ménager des plages de solitude et de rêverie bénéfiques à l'épanouissement personnel des enfants).

Sensibiliser au développement durable et à l'Agenda 21

Le deuxième objectif est de sensibiliser les enfants, à travers l'esprit dont sera imprégnée cette enquête et l'orientation clairement « développement durable » qui lui sera donnée, à l'élaboration de l'Agenda 21 de leur commune de manière à les y faire participer.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Offrir une liberté d'action et un choix d'activités dans des conditions sûres et un environnement harmonieux aux enfants d'aujourd'hui pour les préparer au mieux à être les ados de demain, pour lesquels on sait que la transition vers la vie adulte présente risques et tentations malsaines.

Responsabiliser les enfants sur leur propre vie et leur avenir, les inciter à prendre conscience de leurs attentes, à entreprendre l'organisation et la gestion de leurs loisirs.

Sensibiliser les enfants à la démarche Agenda 21 et les conduire au respect des principes du développement durable à travers leurs propres raisonnements et choix.

Descriptif de l'action:

L'enquête et l'information "Agenda 21" auront lieu au sein des établissements des trois écoles primaires de la commune et au CO du Vuillonnet et servira notamment à l'étude et à la proposition d'actions concrètes en faveur des enfants âgés de 5 à 12 ans

Elle sera le fruit d'une collaboration entre les membres de l'Atelier du futur et les maîtres des écoles primaires d'une part, entre les membres du Parlement des jeunes et le cycle d'orientation d'autre part. Le protocole et le calendrier précis seront établis avec les maîtres.

Le projet d'enquête mené auprès des conseils d'écoles primaires est, dans sa forme actuelle, présenté ci-après :

Enquête auprès des enfants de la commune

L'enquête envisagée a pour but de faire émerger chez les enfants de la commune des propositions d'action dans le cadre de l'Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse » de l'Agenda 21.

Le moyen choisi est la participation de délégués de l'Atelier du futur à des sessions de parlement des enfants, appelés souvent conseil d'écoles, dans les trois écoles primaires de la commune.

A cet effet, une délégation de trois personnes de l'Atelier a rencontré les responsables d'école des trois bâtiments scolaires de Bernex, avec l'accord de l'inspectrice d'école pour leur présenter le projet. Après consultation de leurs collègues, les trois responsables, Mmes ... et MM. ... (à compléter), ont accueilli favorablement cette proposition.

Des délégués de l'atelier (signataires de ce projet) iront donc en septembre participer aux trois conseils d'école.

Modalités d'enquête

1. Participation au premier conseil d'école (octobre 2005)

Présentation de l'Agenda 21 et des buts de la démarche de consultation.

Présentation des questions synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Comment t'y sens-tu	Y-a-t-il un problème ?	As-tu des solutions, des propositions ?
Ton village, ton quartier			
Autour de l'école			
Sur le chemin de l'école			

Mise en évidence du fait que les propositions devront se situer dans le cadre de la démarche agenda 21.

1. Discussions dans les classes

Discussion présentée par élèves délégués, encadrée par les enseignants. L'animation est du ressort de l'enseignant.

Synthèse de la classe sous forme de tableau, complété par du texte ou par des dessins.

2. Retour au conseil d'école (octobre-novembre)

Participation des délégués Agenda 21 au conseil pour entendre les propositions des enfants, en prendre note et les relayer à l'atelier.

3. Travail de l'atelier du futur

Discussion et tri des propositions des enfants.

4. Retour d'information aux enfants

L'atelier du futur s'engage à informer les enfants sur le traitement des propositions dans le courant du printemps.

Participation d'une école à une action agenda 21

Parallèlement à cette démarche, les écoles de Bernex ont été invitées à éventuellement participer dans le cadre du DIP à une action locale Agenda 21. Nous ne savons pas si une des écoles a répondu favorablement.

B. Riedweg, A.-M. Frey et D. Stasius, membres de l'Atelier AFBE02

Calendrier présumé:**Ecoles primaires**

Dès octobre: présentation par des membres de l'Atelier du Futur "Petite enfance et jeunesse" de l'enquête et des enjeux de l'Agenda 21 de Bernex aux premiers conseils d'école

Octobre 05 - janvier 06 : travail en classe avec les maîtres

février 06 – avril 06: dépouillement des résultats. Ceux-ci et leur analyse feront l'objet d'un rapport avec présentation de propositions d'actions venant des enfants et à étudier pour leur éventuelle intégration dans l'Agenda 21 de Bernex

CO

Direction et professeurs ont été approchés et sont d'accord d'étudier la formule la plus efficace à mettre sur pied. Il est probable que le Parlement de jeunes (membres de l'AFBE02) en cours de création assume cette activité.

Nom des responsables :

Membres de l'AFBE02 :

Anne-Marie Frey, Bernard Riedweg et Danya Stasius pour les écoles primaires ;

Nathalie Casari, Marie-Claude Simona et les membres du Bureau du Parlement des Jeunes pour le cycle d'orientation

ECO21 : Raphaëlle Juge

Maîtres principaux des trois écoles primaires et directeur du CO du Vuillonex.

Nom des partenaires et mode de participation :

- Idem

- conseils d'écoles primaires

- structure équivalente au CO

Budget :

Un petit budget dévolu au dépouillement, à l'interprétation et à la présentation des résultats sera établi en fonction de la manière dont les enfants vont être sollicités et du degré de participation des maîtres.

Indicateurs de développement durable :

Degré de participation des enfants

Diversité, nature, intérêt et "utilisabilité" des résultats et des conclusions tirées de l'enquête

Suivi et amélioration continue :

Dans le cadre de la fiche-action n°2 :

- réponses à l'attente des enfants,

- mise en place des propositions des enfants jugées réalisables.

IDENTIFICATION DE LIEUX POSSIBLES

Lieux de la commune de Bernex susceptibles d'accueillir des groupes d'enfants 5-12 ans hors horaires scolaires

BATIMENTS PUBLICS

Bernex

- Ecole de Luchepelet
- Ecole Vailly
- Pavillon sportif

Lully

- Ecole
- Local « des anniversaires » (géré par la FAS'e)

Sézenove

(pas de bâtiments publics)

Cuisines scolaires

BATIMENTS PRIVÉS

Manèges et clubs de sport susceptibles d'accueillir certaines activités

ZONES VERTES & TERRAINS DE SPORTS

Bernex

- Le Signal
- ... (à compléter)

Sézenove

- terrains à bâtir de la commune à aménager sobrement

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'objectif est de constituer un groupe de personnes bénévoles ou modestement rémunérées, qui s'engagent à assurer un encadrement « souple » auprès des enfants, au cours de la semaine (après l'école et le mercredi) et durant les congés scolaires.

PERSONNES CIBLES SUSCEPTIBLES D'ASSURER ENCADREMENT, ANIMATIONS, APPUI SCOLAIRE, ACTIVITES ARTISTIQUES, ETC:

- Aînés
- Adolescents
- Etudiants
- Parents d'élèves
- Chômeurs ?
- Bénéficiaires de l'AI ?
- Membres de l'Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse » ayant manifesté leur intérêt
- animateurs de structures existantes

Organisation & formation des encadrants

- travailleurs sociaux hors-murs ?
- La « plateforme de coordination »
- ...

(Il pourrait être utile qu'un professionnel participe à la mise en place des projets et fasse régulièrement acte de présence sur le terrain. Dans ce cas, préciser la faisabilité et les éventuels coûts)

Contrat avec l'"encadrant"

Chaque encadrant s'engage à respecter un contrat qui précise :

- la durée de l'engagement
- le nombre d'heures d'encadrement par semaine ou par mois
- l'horaire défini d'entente avec lui en fonction de ses disponibilités et des besoins
- le type d'encadrement, d'activité qu'il offre en fonction de ses compétences et de ses goûts
- le ou les lieux d'exercice de ses fonctions
- son éventuelle rémunération

Il fournit les garanties nécessaires pour assurer la sécurité des enfants (bonnes mœurs, absence de casier judiciaire, CV éventuel pour des prestations particulières, etc.)

Ces données permettront de constituer une grille horaire par site d'activités et de grouper les encadrants de manière à assurer simultanément différentes activités en fonction de la demande (par exemple privilégier les études surveillées et les jeux libres après l'école, les activités plus suivies le mercredi, les ateliers créatifs et le sport pendant les congés scolaires)

Responsabilité dans la gestion de problèmes, d'accidents, de déprédation :

A préciser lors de la mise en place de l'Action :

Comment anticiper les risques au mieux ? (assurance, formation ?)

Que devront faire les personnes bénévoles en cas d'accidents ?